

Au fil du Doulon An til da Donlon

Bulletin municipal N°8 Saint Didier sur Doulon

Le mot du maire

Bonjour à tous

Dans le dernier numéro, il y avait pas mal de projets, ils ont été tenus pratiquement tous subventionnés. Il en va de même pour le budget 2016 qui a été voté presque à l'unanimité.

La salle des fêtes sera le projet le plus conséquent, il y aura aussi le toit de l'église, la chaudière de l'auberge et l'entretien habituel (voirie et bâtiments). Vous voyez, Saint Didier sur Doulon avance quand même malgré les baisses des dotations. Cependant, il faudra aller chercher les subventions, les demander ; je le ferai avec l'appui de l'équipe municipale et de notre conseillère départementale dans un seul but : l'intérêt général de la commune.

On nous découpe (canton), on nous fusionne (Communauté de communes) : je me retrouve de moins en moins dans cette réforme. Et la commune, que va-t'elle devenir ? Vous pouvez compter sur moi pour la défendre, mais jusqu'à quand?

Meinaza-te!

Christophe COURTEIX

I INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

1. Etat civil

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, une naissance et cinq décès ont été enregistrés sur notre commune. Il s'agit :

- de la naissance (au Puy) de Léon LUYPAERT, résidant à Lousparel, le 30 juillet 2015 ;
- des décès de Gabrielle ROUY, épouse Grenier, de Moissac-Bas, disparue le 28 janvier 2015, à 82 ans ;

Jean VOZY, du Viallard, disparu le 06 mars 2015 à l'âge de 82 ans ;

Angèle VIGIER, épouse Thomas-Monier de Tavernols, disparue le 23 mars 2015 à l'âge de 87 ans ;

Louise PELISSIER, épouse Mialle, d'Estivareilles , disparue le19 juin 2015 à l'âge de 86 ans ;
Bruno CAMUS, de La Fagette,

disparu le 07 août 2015 à l'âge de 63 ans.

Il convient toutefois de signaler aussi le décès survenu le 03/02/15 de Madame Yvonne MONTEILLARD, âgée de 104 ans, et celui, survenu le 28/02/15, de M. Lucien Sicard, ancien fermier de Servière. Tous deux ont été inhumés dans le cimetière communal.

Les événements d'Etat-Civil survenus depuis le 1^{er} janvier 2016 seront présentés dans le prochain Fil du Doulon en 2017.

2. Le site Internet

Avec 7079 consultations sur l'année 2015 et 4695 visiteurs différents, le site internet municipal poursuit régulièrement sa progression et, pour les 5 premiers mois de 2016, il dépasse les 3200 visiteurs. Le site est en ligne depuis juin 2010, il a toujours été « référencé » en première place: cela montre qu'il est très régulièrement visité. Des visiteurs qui

| Mois | Visiteurs différents | Visites |
|-----------|-------------------------|---------|
| Jan 2015 | 391 | 637 |
| Fév 2015 | 411 | 582 |
| Mar 2015 | 440 | 633 |
| Avr 2015 | 382 | 579 |
| Mai 2015 | 390 | 651 |
| Juin 2015 | 359 | 519 |
| Juil 2015 | 406 | 596 |
| Août 2015 | 418 | 621 |
| Sep 2015 | 402 | 534 |
| Oct 2015 | 361 | 524 |
| Nov 2015 | 355 | 592 |
| Déc 2015 | 380 | 611 |
| Total | 1005 | 7070 |

viennent de partout, non seulement de France mais aussi de nombreux pays, européens ou non. Néanmoins un petit nombre de « visiteurs » sont en réalité des robots qui balaient la toile à la recherche de mots clés suspects mais c'est la norme pour tous les sites référencés et plus un site est actif plus il a des visites de robots. Par ailleurs on observe que dès qu'une actualité communale ou associative est

mise en ligne, le nombre des visites augmente dans les jours qui suivent car les habitants ou les expatriés viennent voir les photos et prendre des nouvelles du pays. Les pages les plus visitées sont les pages «Actualités», «Municipalité» et « Évènements. associatifs » .

3. Reprise des tombes au cimetière communal.

La procédure engagée suit son cours normal : nous sommes présentement dans la pause légale de 3 ans avant que des reprises soient décidées.



4. Nettoyage de chemins de randonnée

Conformément à la volonté évoquée en 2014 (cf. Fil du Doulon n°7 p.3 & 9) trois de nos anciens chemins ont été débroussaillés en 2015 par la municipalité et l'aide de bénévoles afin d'être empruntés pour des marches : il s'agit de celui reliant Vintz à Tavernols, de celui reliant Le Soleil au



Mas, ainsi que de celui reliant « les Rouchades » à La Vèze par Auchamp. Ces chemins redonnent accès aux propriétaires riverains tout en constituant des itinéraires pour des

estivants sur notre commune, celle-ci devenant plus attractive pour le tourisme.

5. A propos du SICTOM

a) Pour bien comprendre

Le SICTOM Issoire-Brioude, avec 115 agents, assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 1 400km² pour 146 communes (dont la nôtre), soit plus de 92 000 habitants, dont un pourcentage non négligeable en milieu rural qui ne présente pas du tout les mêmes problématiques que le milieu urbain : en ville, qu'un bac soit sorti ou non, c'est sans importance compte-tenu du nombre total de bacs sur la tournée : le camion sera plein et ira décharger plusieurs fois dans la journée ; c'est donc la quantité totale des déchets collectés qui, triés et pesés avant leur traitement, sera facturée au SICTOM, d'où une campagne d'incitation à la « réduction des déchets » afin de faire baisser cette facture et donc, de fait, la TEOM ; le carburant et les kilomètres (pneus, vidanges, usure du matériel, frais de personnel...) restent importants, mais secondaires.

À l'inverse, en milieu rural comme chez nous, les quantités collectées restent modérées (sauf un peu en été), surtout pour les « fermentescibles » qui vont aux poules, aux lapins ou aux cochons ou encore au compost, tandis que les emballages recyclables y sont aussi moins abondants, si bien qu'au bout de sa tournée, très longue, le camion n'est souvent même pas plein. Mais c'est le budget carburant, usure du matériel et temps de travail par tonne collectée qui explose, même si le pétrole a un peu baissé cette année.

La stratégie suivie consiste aussi à anticiper les dépenses afin de lisser les hausses de la TEOM : ainsi, celleci a été un peu majorée l'an passé pour constituer un petit « bas de laine » qui a permis pour cette année une hausse très modérée alors qu'elle aurait dû être très forte.

b) Et pour Saint-Didier?

Le SICTOM Issoire-Brioude a à cœur de jouer efficacement son rôle de service public, ce qui a des conséquences sur notre commune : une attitude citoyenne et responsable des usagers contribue efficacement à réduire le niveau de la TEOM. En conséquence, cet été, sur juillet et août, les camions effectueront automatiquement les tournées de collectes complètes afin que les résidences secondaires, même isolées — qui paient toutes la TEOM — bénéficient pleinement d'un service public équivalent aux résidences principales. Mais à l'opposé, une attitude citoyenne responsable consiste à comprendre qu'un trajet en camion, parfois long et difficile, avec trois hommes à bord pour trouver une poubelle vide ou pas de poubelle du tout augmente forcément et stupidement la TEOM pour tous.

Alors, que faire les dix autres mois de l'année ? Certain(e)s le pratiquent depuis déjà longtemps : il suffit simplement de signaler, au plus tard la veille à midi, à la direction de Vieille Brioude (téléphone : 04 71 50 32 92) que telle résidence secondaire de tel hameau isolé de St Didier sortira ses bacs de telle date à telle date : la consigne sera transmise au chauffeur et la collecte sera faite. Vous pouvez aussi téléphoner ou laisser un message chez votre délégué communal au 04 71 76 38 97 qui transmettra ; de même, si malgré avoir averti, le ramassage ne se faisait pas : votre délégué demandera qu'un véhicule léger du SICTOM vienne réparer l'oubli, si les bacs avaient bien été sortis à temps.

Une attitude citoyenne, c'est aussi de bien respecter les consignes de tri sélectif (attention pour les habitants occasionnels : elles peuvent légèrement différer d'une région à l'autre!) pour éviter les coûteux refus pour non-conformité (en cas de doute, on jette dans le bac rouge des OMR) et aussi parce qu'un bac bien trié rapporte de l'argent au SICTOM et diminue d'autant la TEOM dans l'intérêt de tous les habitants.

| Ce | e que rapporte au SICTO | OM le tri sélectif |
|--------------|-----------------------------|---------------------|
| 1 | Le verre | 95 717,67€ |
| | Les emballages ménagers rec | cyclable 95 162,55€ |
| | Les journaux | 87 709,44€ |
| | Les plastiques | 55 552,10€ |
| \mathbb{N} | L'acier | 15 380,80€ |
| | | |
| | L'aluminium | 3479,00€ |
| | | |

Pour les « encombrants », comme chaque année et du fait de l'éloignement de la déchèterie, une benne sera mise à disposition sur le parking du bourg du jeudi 28 juillet au mardi 2 août. Ne pas y déposer de déchets verts, de pneus, de verre, de bouteilles de gaz, de bâches d'ensilage, de papier et carton (—> bac bleu), d'ordures ménagères (—> bac rouge) ni de gravats.

Rappelons ici qu'une nouvelle déchèterie devrait être installée à Paulhaguet d'ici deux ans. Pour certains produits non acceptés en déchèterie, tels que les pneus, l'amiante, les bouteilles de gaz, l'huile de friture ou celle de vidange en gros volume, ou encore les bâches d'ensilage ou les gravats, des solutions peuvent vous être proposées sur un fascicule du SICTOM disponible en mairie ou à son siège, zone artisanale, Vieille-Brioude.

En conclusion, malgré les efforts déjà accomplis, un comportement citoyen doit continuer à être pratiqué dans l'intérêt de tous, tandis que les dépôts sauvages d'ordures, gravats ou encombrants sont interdits sur le territoire communal, dont le parking.

6. Bâtiments en péril

Lorsque l'on parcourt le territoire de la commune, force est de constater que certains bâtiments vétustes, délabrés ou en ruine, outre l'aspect désolant qu'ils apportent à l'image de la commune, présentent un risque, particulièrement en bordure de voie publique ; certains ont déjà fait l'objet de mises en demeure, mais il est bon de rappeler que dans tous les cas, même à l'intérieur d'un terrain, le propriétaire reste totalement responsable civilement et pénalement en cas d'accident et que dans un premier temps, il doit sécuriser les ruines, puis procéder ou faire procéder aux travaux nécessaires pour éliminer le danger.



II LA VIE DE LA COMMUNE EN 2015

1. Honneur à notre nouvelle Doyenne, Simone FOURNIER, de Vintz

À la suite du décès survenu le 02 janvier 2016 de Madame Eulalie SABOURY, épouse SABY, de Moissac-Haut, notre Doyenne, née en 1913 et donc âgée de plus de 102 ans, cet honneur est passé à Madame Anastasie SABY, épouse BRESSOL, de Souvy, née en 1915, mais celle-ci est décédée à son tour à l'âge de 101 ans le 21 février 2016.

Nous avons pu rencontrer madame Simone GIRON, née



à Saint Vert le 15 juin 1922, demeurant à Vintz et veuve de Pierre FOURNIER depuis le 07 mai 2014 qui devient la nouvelle Doyenne des saindiéroises et des saindiérois. Ses propos ont été empreints de beaucoup de sagesse:

« Je remercie mes parents de m'avoir appris à travailler très jeune car la vie était difficile: sans eau il fallait descendre laver au ruisseau » « Le bon Dieu nous donne des choses à la naissance, il devrait bien nous les laisser » « Je cousais beaucoup je faisais nos robes et des tabliers dans les dos des blouses usées devant »

Le secret de sa longévité : Simone a toujours bu beaucoup de lait et a toujours aimé lire .

Rappelons que le Doyen des saindiérois demeure monsieur Jacques ROMAIN, du Fronvel, né en 1924 et âgé de 92 ans.

2. Les activités du CCAS en 2015

Comme à l'accoutumée, le CCAS a, pour l'année 2015, organisé la mise à l'honneur des 6 jeunes nouveaux diplômés de la commune par une réception à leur intention à la Mairie le 17 juillet, avec un petit cadeau souvenir à la clé. Il s'agit d'Antoine POUGEON (Celhac), Morgane COURTEIX (Moissac-Haut), Jonathan et Quentin FLORY (Cenat), Nina BRUHAT (Le Mazel), Tom Vogt (Moissac-Bas).



✓ Le CCAS a également organisé, le 25 octobre, le traditionnel repas des Aînés pour les électeurs (trices) saindiérois(es) âgés d'au-moins soixante-cinq ans ; ces derniers étaient rejoints cette année par MM. CHATIN, MABILLON, POURRAT. Ce repas convivial, concocté par notre aubergiste, M. Poujeols, s'est déroulé dans la bonne



humeur avec la présence de notre invité M. Alain GARNIER, Président de la Communauté de communes de Paulhaguet, et de son épouse.

- Parmi ces Aînés, ceux ou celles, âgé(e)s de plus de 70 ans ont, de plus, été destinataires d'un très beau colis de fin d'année garni de victuailles et friandises.
- ✔ Rappelons enfin que le CCAS organise le pot de l'amitié pour toutes les personnes ayant assisté à la cérémonie du 11 novembre en mémoire des combattants et victimes de la lère Guerre mondiale et en hommage à tous les Morts pour la France.

3. Fermeture du cabinet infirmier

Suite au départ de M. Miguel SENALADA courant 2015 puis celui de madame Brigitte QUEMIN, qui s'étaient tant dévoués à prodiguer leurs soins auprès des malades sur notre commune, notre cabinet infirmier est désormais clos. C'est donc une équipe du Chariol, commune de Frugières, et une autre de la commune de Connangles qui se partagent maintenant les soins infirmiers sur notre territoire.

4. Le départ de Malika

À l'issue de sa période de Contrat aidé (ex-CAE), Madame Malika HADDAR, qui faisait équipe avec M. Norbert NOIREAULT pour la voirie et les petits travaux d'entretien et s'occupait particulièrement du fleurissement du bourg ainsi que de l'accueil et l'entretien des gîtes, n'a pas souhaité renouveler son contrat sur son poste d'employée communale.

5. Diverses initiatives culturelles et patrimoniales menées par les habitants

Sur ses fonds propres, la municipalité a pu, en 2015, prendre en charge la sauvegarde d'éléments de petit patrimoine, avec l'aide des habitants de la section concernée. Ceux-ci ont alors tenu à prendre collectivement en charge une cérémonie d'inauguration.

Ainsi, à Moissac-bas, a été inaugurée le 31 août la Maison de la Béate, avec une exposition à propos des béates, de l'histoire de cette maison et des travaux menés par les



habitants et par la municipalité. Un superbe lunch offert sous un soleil radieux par la communauté des habitants principaux et secondaires de ce village a clôturé cette journée.

De même, c'est la « Cloche de l'orage », autrefois installée sur la maison de Béate, maintenant privée, qui a été remise en état de marche et installée en haut d'un portique. Tous les habitants des deux Lugeastre ont eu à cœur de s'essayer à sonner à la volée comme savait si bien le faire, avec constance, le regretté Raymond Grenier - décédé il y a trois ans-, dès qu'il estimait trop inquiétantes les menaces d'orage et de grêle pour son hameau. Un grand vin d'honneur, offert lui aussi par les habitants permanents et temporaires de Lugeastre a conclu cette cérémonie très conviviale.



Enfin la magnifique fontaine de l'Hermitagne, rénovée à l'aide d'un partenariat entre la municipalité et les habitants, avec l'appui de leurs biens de section, coule maintenant, même s'il reste encore quelques petits détails à finir de régler: un élément unique de patrimoine communal a ainsi repris vie.



Par ailleurs, dans cet esprit, et avec l'aide de la municipalité pour le débroussaillage du parcours et la



signalisation, l'association DIMECLUB a inauguré le 9 août sa première marche patrimoniale « sur le chemin des écoliers » sur le secteur La Vernède, Auchamp, La Vèze, le Soleil, le Mas, Baffoulet, Servières et Chalus, avec un certain succès : une initiative à renouveler sur d'autres secteurs de la commune pour mieux la faire connaître.

6. Les Commémorations 2015

Comme chaque année, les cérémonies commémoratives du 11/11/1914 et du 8/05/1945 ont été l'occasion de



rassembler un bon nombre de participants pour perpétuer, devant le monument aux morts pour la patrie, le souvenir du sacrifice de nos soldats saindiérois pour toutes les guerres que la France a connues au cours des siècles, mais ce sont les combattants d'Afrique du Nord et des « opérations



extérieures » contemporaines qui, par solidarité, honorent la mémoire des soldats victimes des guerres plus anciennes, dont ceux de 1914/18 ou 1939/45 dont il ne reste plus aucun survivant à St Didier. Que nos Anciens combattants soient remerciés de leur abnégation, tandis que la participation assidue des saindiérois(es) témoigne de leur civisme.

III LES ACTIONS COMMUNALES EN 2015 ET DEBUT 2016

Le programme annoncé en P.9 du Fil du Doulon précédent n°7 a été pratiquement totalement réalisé, voire dépassé.

1. Suite du programme pluriannuel d'équipement pour le Camion

Même si l'hiver 2015 a été très modéré, le nouveau chasse-neige a pu montrer son efficacité et sa disponibilité. De même en 2016 les faibles chutes de neige n'ont pas justifié de grosses interventions.



En ce qui concerne l'épareuse, acquise en 2015, son efficacité a répondu aux attentes et a justifié un usage intensif de cet accessoire sur l'année 2015 et qui continuera en ce sens en 2016.

Ainsi, pour 2015, ce véhicule a tourné une cinquantaine d'heures en déneigement mais surtout plus de 450

heures en fauchage-éparage, soit le triple des interventions effectuées annuellement par nos anciens prestataires : c'est donc l'intégralité de la voirie communale qui a été traitée en 2015 et non plus le tiers par roulement sur trois ans comme auparavant.

Pour approfondir ce sujet, un bilan établi au titre de 2015, sur une année de fonctionnement et présenté au Conseil municipal pourra ensuite être consulté en mairie.

2. Travaux de voirie

Comme prévu, le goudronnage du tronçon de Tavernols aux limites de Cistrières de même que le « bicouche » sur



celui de Tavernols à la Viale Vieille ont été les gros morceaux des travaux de voirie en 2015 ; ainsi, ces travaux ont pu bénéficier pleinement d'une subvention de l'Etat : la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), ce que notre ancien Sous-préfet, M. GERIN, qui nous avait promis cette aide, est venu vérifier sur place, peu de temps avant sa mutation pour la Savoie.

À cela s'ajoutent différents « emplois » sur les secteurs l'Hermitagne, le Fronvel, Moissac-bas, Cenat.

3. Le local des chasseurs

Suite à une convention passée entre la Mairie et l'association des chasseurs, ce partenariat a permis l'édification, sur le parking du bourg, d'un local destiné au dépeçage du gibier ainsi qu'aux réunions.

Conformément à cet accord, les chasseurs, bénéficiaires d'une enveloppe parlementaire, ont pris en charge la main d'œuvre, en nature et/ou en argent, tandis que la commune, bénéficiaire du CG2D, fournissait les matériaux. Le WC public,



rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, a été reconstruit également, mais pris en charge à 100% par la mairie.

Ces travaux ont été achevés en décembre 2015.

4. L'assainissement des bâtiments communaux

Les systèmes d'évacuation des eaux usées des bâtiments communaux étaient restés très rudimentaires et ne répondaient plus du tout aux normes actuelles. Pour éviter la traversée du Doulon, ce sont deux réseaux distincts qui ont dû être créés : un pour la Mairie, avec la fosse dans la pelouse ; l'autre, plus conséquent puisque regroupant l'auberge, le presbytère, les Trianons, le local des chasseurs et le WC public, et qui a nécessité l'enfouissement d'une plus grosse fosse et d'un épandage sous le parking.

Le montant des travaux ne justifiait pas une demande de subvention qu'il vaut mieux réserver pour des projets plus importants tels que les travaux de rénovation de la Mairie.

5. Raccordement du Fronvel au réseau de Lamandie

Le village du Fronvel était jusqu'à l'an passé alimenté en eau par un captage et un réseau mis en place il y a une soixantaine d'années par deux de ses habitants pour leur usage privé. Au fil du temps, ce sont au moins une dizaine de foyers qui s'y sont trouvés raccordés avec des besoins accrus pour chacun; des problèmes de plus en plus fréquents



de quantité et de qualité ont conduit le Préfet à prendre un arrêté concernant les conditions du captage. Il est alors apparu plus judicieux de raccorder le village par une extension qui avait d'ailleurs été prévue à partir du réservoir de Lamandie. Les travaux ont été achevés au printemps 2015 et les difficultés sont maintenant totalement réglées ; l'arrêté préfectoral a été levé et l'ancien captage reste maintenu en état par précaution, sous analyses, en cas de besoin.

IV COMPTES ADMINISTRATIFS, BILAN 2015, BUDGET 2016

1. Situation financière de la commune au 31 décembre 2015

Les caractéristiques générales des mécanismes financiers concernant la gestion de la commune ont été expliquées l'an passé (Cf. Fil du Doulon n°7, p.6). Pour éviter les redites, nous vous invitons à vous y reporter sur votre exemplaire papier, ou à défaut sur le site internet municipal <u>www.saintdidiersurdoulon.fr</u> qui conserve tous les exemplaires parus depuis l'origine. De même, vous y trouverez au besoin les chiffres concernant l'année 2013 puisque nous ne redonnons, pour faciliter les comparaisons, que les chiffres de 2014.

| Tableau I (Arrondi à l'euro le plus proche) | Chiffres-clés de l'exercice 2015 | | | | | |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------|-------------------------|----------|----------|
| Population officielle (fiscale) : 2013 = 227 hab. | En eu | uros En euros / habitant | | Moy. en €/hab. "strate" | | |
| 2014 = 222 heb. 2015 = 215 hab. | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| Total des produits de fonctionnement (= A) | 251 429,00 € | 231 973,00 € | 1 064,00 € | 991,00 € | 888,00 € | 860,00 |
| Total des charges de fonctionnement (= B) | 152 240,00 € | 135 854,00 € | 618,00 € | 543,00 € | 672,00 € | 682,00 |
| Résultat comptable (A - B = R) | 99 189,00 € | 96 119,00 € | 447,00 € | 447,00 € | 216,00 € | 178,00 |
| Total des ressources d'investissement TTC (= C) | 342 649,00 € | 94 116,00 € | 1 543,00 € | 438,00 € | 524,00 € | 475,00 |
| Total des emplois d'investissement TTC (= D) | 407 489,00 € | 219 392,00 € | 1 836,00 € | 1 020,00 € | 511,00 € | 462,00 |
| Capacité de fionancement /investissement (D - C= E) | 64 840,00 € | 125 276,00 € | 292,00 € | 583,00 € | -12,00 € | -13,00 (|
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 99 189,00 € | 96 119,00 € | 448,00 € | 448,00 € | 231,00 € | 192,00 |
| Fonds de roulement | 362 000,00 € | 267 394,00 € | 1 629,00 € | 1 244,00 € | 978,00 € | 884,00 |

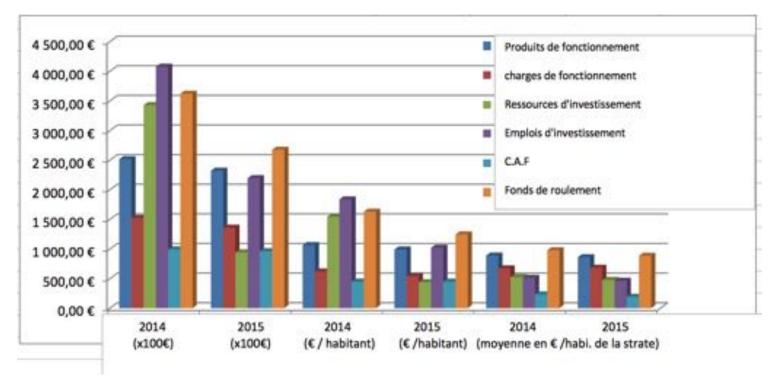


Tableau I : Si en 2014, les recettes de fonctionnement avaient augmenté de 15 000€, on remarque pour 2015 une baisse, attendue puisque liée aux restrictions budgétaires, de 20 000€, soit environ 10%, qui nous ramène un peu en dessous de 2013. Toutefois, on constatera que sur la même période, les charges de fonctionnement qui avaient augmenté de 18 000€ entre 2013 et 2014 ont baissé de 17 000€ pour 2015. Notons également la baisse de la population « fiscale » (elle ne prend en compte qu'une partie des résidences secondaires qui, pourtant, paient toutes les impôts locaux) ce qui réduit la dotation globale (DGF) puisqu'elle est basée sur cette estimation.

On constate aussi, en investissement cette fois, qu'après le « rattrapage » d'après les élections municipales, l'investissement a pu rester à un niveau élevé (Cf. moyennes de la « strate »), conformément à la stratégie mise en place face aux fusions de communes annoncées (Cf. le Fil du Doulon n°7), sans pour autant que notre capacité d'autofinancement soit touchée. Rappelons quand même que c'est l'investissement qui fait progresser les communes. Remarquons enfin les positions de notre commune par rapport aux moyennes de la strate des communes de taille comparable.

| Tableau II | 2014 | 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|
| Recettes d'investissement TTC (Détail) | | |
| Subventions | 85 682 € | 22 500 € |
| Remboursements TVA | 25 993 € | 6 367 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 150 749 € | 65 024 € |
| Produits divers | 225 € | 225 |
| Emprunt | 80 000 € | 0€ |
| Total recettes | 342 649 € | 94 166 € |
| Dépenses d'investissement TTC (Détail) | | |
| Remboursement du capital des emprunts | 20 605 € | 36 940 € |
| Acquisitions : sono, camion. Talus auberge. Voirie Chevissières, La Vernède (Les Granges) | 386 884 € | ne de avenagen e le |
| Acquisition épareuse. Local de chasse, goudronnage Tavernols et emplois, eau du Frontvel, assainissement bâtiments communaux | | 182 451 € |
| Total dépenses | 407 489 € | 219 391 € |

Tableau II

Les moindres dépenses en 2015 impliquent d'avoir demandé moins de subventions afin de réserver cette procédure à de gros chantiers avec de meilleures chances de les obtenir.

La capitalisation des excédents de fonctionnement bloque les sommes transférées : on ne transfère donc que le nécessaire par rapport aux besoins précis du budget, le reliquat de la section de fonctionnement alimentant alors le fonds de roulement, plus souple d'utilisation.

| Tableau III | LES EMPRUNTS EN COURS | COURS Capital | | | MANAGE STATE OF THE STATE OF TH | |
|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| | Date de début | Durée | Emprunté | Dû au 31/12/14 | Dû au 31/12/15 | |
| Voirie Lugeastre | 2001 | 15 ans | 52 516.00 € | 8 175.00 € | 4 138,13 € | |
| Auberge + gîte | 2010 | 15 ans | 100 000.00 € | 71 667.00 € | 64 999,93 € | |
| Auberge | 2010 | 15ans | 150 000.00 € | 107 500.00 € | 97 500,00 € | |
| Camion | Fin 2014 | 5 ans | 80 000.00 € | 80 000.00 € | 63 763,12 € | |
| Total du capital restant dû | | | | 267 342.00 € | 230 401,18 € | |
| Remarque | L'emprunt voirie Lugea | L'emprunt voirie Lugeastre expire fin 2016, celui du camion avant la fin du mandat en cours | | | | |

Les commentaires formulés l'an passé sur le tableau III restent totalement valables ; de même, pour le tableau IV, la fiscalité locale saindiéroise de 2014 est restée identique en 2015 : ses commentaires demeurent totalement d'actualité : nous vous invitons donc à vous reporter au Fil du Doulon n°7, p.8. Rappelons qu'à part la voirie de Lugeastre nos emprunts ne concernent que des investissements vendables.

V CE QUI SERA FAIT À ST DIDIER AU COURS DE L'ANNÉE 2016

1. Poursuite du programme d'équipement du camion

Conformément au plan d'équipement prévu sur trois ans, cette année 2016 est celle de l'acquisition d'une sableuse. À l'heure où paraissent ces lignes, cette opération a déjà eu lieu et cet équipement a pu être testé en conditions réelles afin de permettre sa prise en main par l'agent communal et d'en faire les réglages. En l'absence d'un vrai hiver cette année, son usage s'est arrêté là, mais, en complément de l'étrave, la saleuse sera donc opérationnelle dès la première neige à la saison prochaine d'autant que le poids de ce matériel contribue à un meilleur équilibre du camion.

Cet équipement s'accompagne d'un aménagement de



l'ancienne trémie à ordures du bourg afin de la convertir en silo à pouzzolane équipée d'une trappe mécanique pour permettre un remplissage par gravité de la trémie du camion ainsi que le stockage de cet accessoire lorsqu'il n'est pas

en service. Cet aménagement sera bientôt opérationnel.

2. Traversée de La Vernède par la RD 19.

Les travaux d'aménagement de la RD 19 ont été arrêtés à la chapelle St Roch en venant de La Chaise-Dieu et un peu



avant le carrefour de la RD 56 en venant de Brioude : il s'agit donc pour le Conseil départemental d'aménager le tronçon manquant mais, d'une part, il faut, pour la municipalité, ne plus avoir besoin de réaliser une tranchée à travers la chaussée neuve et, d'autre part, les travaux pour l'aménagement des bas côtés (ou trottoirs) et l'évacuation des eaux de ruissellement, conformes aux normes en vigueur, sont à la charge de la commune et doivent donc être effectués avant.

Déjà, en 2013, ont été réalisées des tranchées pour l'adduction de l'eau lors du raccordement du village au réseau de Lamandie.

Une étude approfondie et chiffrée sera donc menée en 2016 afin de permettre de prévoir d'éventuelles demandes de subventions et une coordination des travaux entre le Conseil départemental et la commune.

3. Travaux de voirie

Ces travaux porteront cette année sur des « emplois » sur des portions sérieusement dégradées, tels les secteurs de Moissac-Bas, Souvy ou encore l'accès à Baffoulet. Il n'est pas prévu de gros chantier de voirie cette année.

4. Toiture de l'église

Des infiltrations d'eau s'étant révélées au niveau des voûtes, récemment restaurées, de la nef, il a été procédé l'an passé à des interventions de zinguerie afin de contenir le



problème. Mais il a fallu se rendre à l'évidence : les vieilles tuiles moussues sont devenues poreuses, menaçant les liteaux, ce qui peut faire craindre de nouvelles fuites. C'est donc l'ensemble de la toiture qui va être refait cette année aux beaux jours, avec changement total des liteaux et des tuiles et réfection de la zinguerie. Ainsi, l'église déjà totalement

restaurée à l'intérieur, sera protégée et embellie pour de nombreuses années.

5. Travaux à l'auberge

L'ancienne chaudière de l'auberge avait été conservée lors de la rénovation du bâtiment en 2010-2011, moyennant des travaux sur le corps de chauffe. D'un modèle ancien passablement énergivore, cette chaudière est maintenant à bout de souffle. Le premier devoir d'un bailleur est de consacrer une part des loyers perçus à l'entretien et à l'amélioration du bien qui, de ce fait, prend de la valeur, sachant que les bâtiments communaux, en cas de revente, ne sont pas assujettis aux plus-values. Ainsi donc, l'auberge sera dotée cette année d'une nouvelle chaudière moderne et performante pour un service de qualité.

6. La première tranche des travaux de la Mairie

Le monde évolue, les notions de ce qui est superflu, nécessaire ou indispensable ne sont pas figées une fois pour toutes ; malgré le soin apporté et la qualité des matériaux utilisés par nos Aînés pour réaliser, de leur plein gré, ce magnifique bâtiment, l'usure du temps, l'évolution des normes, des techniques et des habitudes de consommation font que notre maison commune ne répond plus aux attentes et aux demandes du public qui la fréquente, tant pour la partie mairie



que pour la partie salle des fêtes. Certes, depuis sa construction il y a plus de cent trente ans, l'eau courante a été installée, des sanitaires ont été ajoutés, le chauffage modifié, la cuisine aménagée, des portes de secours ouvertes, un des escaliers du perron refait... et même, récemment, la toiture a dû être reprise en partie. Malgré cela, il reste certains désordres à régler avant qu'ils empirent, tandis que certaines normes nouvelles ne sont plus respectées (accessibilité, sécurité...) ou que certains équipements ne répondent plus aux exigences actuelles du public (acoustique déplorable, humidité, chauffage peu efficace et bruyant...).



À la veille des inévitables fusions de communes annoncées, même si l'on y est individuellement fortement opposé, une commune de notre taille n'aura pas le choix ; il importe d'anticiper. Une mairie, mise en état par la contribution des habitants, ne pourra pas être déménagée et restera à ces mêmes habitants alors que les biens meubles et le reliquat des comptes seront « mutualisés ». Par contre un beau bâtiment suffisamment équipé tant pour sa partie administrative que pour sa salle polyvalente peut peser dans la balance à l'heure du choix du futur chef-lieu commun.

Ainsi, dans cette logique, un important programme pluriannuel de travaux de maintenance, de mise aux normes, de confort et économie d'énergie ainsi que d'adaptation aux besoins des usagers se met en place en 2016.

Déjà, les besoins ont été recensés et les aménagements attendus ont été listés. Au moment où paraissent ces lignes, un projet architectural est en préparation pour y répondre à la fin de l'été, permettant la recherche de tous les financements extérieurs possibles, l'établissement d'un calendrier d'exécution et les appels d'offres auprès des entreprises pour un démarrage des travaux au tout début 2017.

Notons qu'à ce jour, le recours à l'emprunt n'est pas à l'ordre du jour.

7. Programme d'animations et de culture 2016

Outre les habituelles animations et festivités organisées par les associations et dont vous retrouverez le calendrier dans la rubrique « Le coin des associations », l'année 2016 restera marquée par différentes initiatives nouvelles et remarquables, qui sont autant de vitrines pour mettre Saint-Didier en valeur.

Pour la première fois depuis 2004, une grande marche de découverte de notre territoire sera organisée le 17 juillet 2016 par l'association Mémoire et Tradition de Paulhaguet-Lavoûte-Chilhac, sur un parcours en boucle au départ du bourg et sur l'ouest de la commune avec repas champêtre le midi et tableaux vivants au long du parcours, avec la participation de M. Robert FAYET (de Lugeastre-Haut).

Une grande première cette année:

le Festival Musical Estival Saindierois

Françoise ROMAGON (du Soleil) qui y joue, le 30 avril 2016, un grand concert gratuit de musique classique du XVIIème au XXème siècle a d'ores et déjà été donné dans notre église par plus de 35 musiciens de l'orchestre à cordes de Lempdes (de Clermont) dirigé par M. Patrick BRUN.



- Le 22 mai 2016, une démonstration de musique Country a animé de façon originale la fête patronale le 22 mai 2016



Le 16 juillet 2016 un concert gratuit de musique médiévale et Renaissance, «Au temps de la Reine Margot » avec instruments d'époque, sera donné dans l'église à 18h par les musiciens du groupe associatif Vire et Volte de Marsat (63), à l'initiative de M. Jacques BRUNIER (de Celhac).

Le 23 juillet 2016, à l'initiative du père RAVEYRE, un concert lyrique gratuit de chant accompagné au piano sera donné dans l'église à 20h00 par Madame Florence RECANZONE, mezzo soprano de réputation internationale.

Le 06 août 2016, un concert d'accordéon gratuit sera donné dans l'église par le duo Voc Accordeis avec Véronique et Richard SOIGNON

Le 21 août 2016, un concert gratuit de chants et danses du XVIème siècle « musique pour princes et pauvres » sera donné dans l'église par le groupe flamand Koen et Veerle (cinq musiciens et une soprane) à l'initiative de M. Jimmy ENGELS, résident secondaire à Estivareilles.

VI LE COIN DES CURIEUX: Les cloches de l'orage dans nos régions

 ϵt

On disait autrefois que les cloches sonnant à toute volée (on nommait cela le carillon du tonnerre) avaient le pouvoir de refouler les nuées et d'éloigner la foudre et la grêle des villages, elles permettaient surtout d'alerter les paysans aux champs de l'approche du mauvais temps afin qu'ils prennent leurs dispositions.



Cette croyance ancienne est déjà mentionnée dans des écrits dès le XIII siècle. Symboliquement une cloche est le lien entre le ciel et la terre et c'était donc lancer une prière vers Dieu pour épargner les hommes que de carillonner. Lorsque les nuages sombres approchaient, le carillonneur grimpait dans le clocher ou empoignait la chaine attachée aux cloches

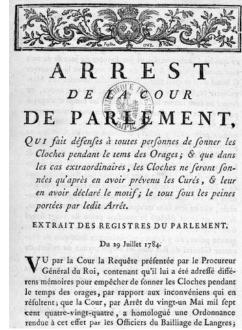
des hameaux et parfois les habitants se joignaient à lui en tapant sur des bassines et des marmites, ou en tendant leur faux vers le ciel pour fendre les nuages. Certaines cloches étaient jugées plus efficaces que d'autres et avaient même la réputation de mieux détourner les intempéries ... et en particulier en direction des villages voisins, ce qui entrainait de graves problèmes de voisinage.

L'efficacité de ces cloches de l'orage n'a jamais été vraiment reconnue

scientifiquement, et de plus la pratique en était dangereuse car au fil des siècle des dizaines de carillonneurs se sont fait foudroyer dans leur clocher ou au bout de la chaine des cloches de hameaux







De sorte que le carillon du tonnerre fut interdit par un arrêt du Parlement de Paris du 29 aout 1787 « Défense de sonner ou de faire sonner les cloches dans les temps d'orage: une peine de 10 livres d'amende contre les contrevenants et de 50 livres en cas de récidive »; d'autres arrêtés d'interdiction furent publiés tout au long du XIXe siècle souvent sans succès et la pratique dura jusqu'en 1960 dans certaines régions.



A l'époque moderne l'usage du canon anti-grêle ou des fusées s'est substitué aux anciennes pratiques.

Canons anti grêle en 1901

VII L'ADMR COMMUNIQUE

L'Association locale dont le siège est à Champagnac le Vieux couvre 12 communes du secteur, dont Saint Didier, et assure au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne. Cela permet souvent le maintien à domicile des personnes les plus fragiles et tout habitant peut faire appel à l'association en cas de besoin même ponctuellement. En 2015, sur notre commune : 16 habitants ont bénéficié des services de l'ADMR de manière temporaire ou permanente de même que 3 et 3 salariées bénévoles (sur 13) (sur 20) saindierois. Ce qui place l'ADMR comme un service de proximité et un employeur important sur notre commune. L'association peut vous renseigner également sur les aides financières possibles mais aussi plus globalement sur les dispositifs et services existants sur son secteur, suivant les besoins de l'usager (ex APA, télé alarme, sortie d'hôpital)

L'assemblée générale ouverte à tous à lieu tous les mois de mai dans une des communes à tour de rôle.



Contact: Tel 04 71 76 38 87 Les bénévoles vous accueillent le mardi de 8 à 16h et le jeudi de 13h à 17h

VIII LE COIN DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les textes des associations sont sous la responsabilité des présidents

I. Les Jeunes du Doulon

Depuis peu, une nouvelle association fait partie intégrante de la commune : « les Jeunes du Doulon ». Elle a été créée dans le but de regrouper les jeunes de la commune, pour partager leurs idées et leur savoir-faire. Ces derniers permettront de dynamiser, par diverses manifestations, la vie des habitants de Saint Didier et des alentours.

Nous sommes jeunes et débutons doucement mais sûrement, et progresserons au fil du temps en diversifiant les activités. Cette année, un repas animé sera servi début juillet, notre accueil sera des plus chaleureux, afin de vivre cette soirée dans la joie et la bonne humeur. Par la suite, un bal et un loto vous seront proposés.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui nous soutiendront et qui feront vivre l'association lors de nos manifestations.

Une page Facebook est accessible à toute personne désirant suivre notre évolution.

Morgane Courteix

Le conseil d'administration se compose de :

Présidente : COURTEIX Morgane Vice-présidente : JOURDE Audrey Trésorier : JOURDE Ludovic Secrétaire : VISSAC Mathieu

Membres: CHALEIL Jérôme, DELABRE Christophe, POUGEON Antoine, THOMAS Raphaël et THOMAS Rémi



Le conseil d'administration et des jeunes de l'association

2. ACCA de Saint Didier sur Doulon

Plus qu'un loisir, la chasse est avant tout un art de vivre. Cependant, au fil du temps, elle a eu à s'adapter aux évolutions de la société, et à répondre aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale. C'est ainsi que le chasseur est devenu gestionnaire et est un acteur incontournable de la protection de la faune et de la flore.

Or, jusqu'à présent, les chasseurs de la commune vidaient et découpaient les gibiers prélevés lors des battues sous un préau. Par veille sanitaire, pour les saisons de chasse à venir, et grâce à l'aide fortement apportée de la commune, nous aurons le plaisir d'effectuer les tâches de venaison dans un local de chasse. Ce dernier permettra de respecter les règles d'hygiène lors de la découpe, et ainsi l'animal prélevé sera, en plus lors de sa chasse et de sa mort, respecté lors du dépeçage. La maison des chasseurs sera aussi un lieu de convivialité, regroupant les rires et les histoires, et nous permettra de nous tenir au chaud lors des temps froids ou pluvieux.

Ce bâtiment fait 41 m2 au sol, se découpant en deux parties égales : une partie pour la venaison et une partie pour

la détente où les chasseurs pourront boire un petit verre après l'effort de la battue et ainsi se remémorer la journée de chasse. Actuellement, il reste encore des travaux à effectuer surtout pour l'aménagement intérieur du local.

Le conseil d'administration de l'ACCA remercie particulièrement la commune et le député Jean-Pierre VIGIER pour l'aide apportée, ce qui a permis à ce projet de voir le jour. Il remercie également tous les bénévoles qui ont participé lors de la démolition du préau.

N'oublions pas que durant l'année, de nombreuses manifestations ont lieu :

Des soirées foies durant la saison de chasse Un concours de belote au mois de février Un méchoui courant du mois de mai

Le conseil d'administration se compose de :



Président : JOURDE Jean-Michel Vice-président : FLORY Olivier Trésorier : RICHARD Cédric Secrétaire : JOURDE Ludovic

Membres du bureau :

FAYET Gilles, FAYET Robert, SOULE Serge, TIOLAS René, TOUCHEBOEUF Jérôme Cette année, le tiers du bureau est renouvelable.

Jean Michel Jourde

3. Le Comité des fêtes

Le nouveau bureau a été élu le 5 mars 2016 lors de l'assemblée Générale

Présidente : Daniele NOIREAULT Vice-présidente : Evelyne MOUTHE

Secrétaire : Alain MIALLE

Trésorière : Françoise SALLE

Membres du bureau Christine JOURDE, Gilles FAYET,

Laurent PINAULT.

Agenda prévisionnel 2016

Fête patronale Dimanche 22 mai Sortie Puy de Dôme Samedi 11 juin

Jambons braisés Samedi 16 juillet 20h30

Concert à l'église 18h

Saucisses Party Samedi 22 aout 20h30
Concert à l'église Dimanche 23 aout 18h
Concours de belote Dimanche 27 novembre
Arbre de noël Dimanche 23 décembre

Galette des Rois Janvier 2017

Nous n'avons pas des moyens exceptionnels, le nombre de nos adhérents reste stable (autour de 80 adhérents) depuis plusieurs années mais avec beaucoup de mobilisation et de volonté nous essayons de maintenir une certaine dynamique afin que les saindiérois ne soient pas dans un village dortoir et que, lors de nos manifestations, les anciens puissent continuer à se retrouver et puissent aussi rencontrer les plus jeunes. Les fêtes de l'été permettent d'accueillir en plus les résidents secondaires et les touristes de passage, les échanges sont ainsi très variés. Notre plus grande récompense est la participation de tous, le nombre de participants malheureusement diminue un peu chaque année, en partie en raison de la présence de nombreuses animations dans toutes les communes alentours. Nous sommes toujours en quête de nouveaux membres ou de nouveaux bénévoles et nous accueillons tout le monde, jeunes et moins jeunes, en conformité avec nos statuts. Si vous vous posez des questions précises sur l'organisation, les tarifs, les statuts et

les décisions du comité, etc. ... prenez contact avec l'un des membres du bureau et vous aurez les réponses, étayées sur les documents administratifs ou comptables ou mieux, venez à l'Assemblée générale qui se déroule courant mars de chaque année. Nous remercions très chaleureusement les bénévoles qui prêtent main forte durant ces festivités, en particulier pour installer et ranger car leur aide nous est très précieuse.

Nous garderons dans notre cœur une pensée affectueuse pour Roger Jourde disparu cette semaine et qui était, avec sa bonne humeur et sa gentillesse, un de nos plus fidèles bénévoles. Nous remercions également la municipalité pour le prêt gracieux de ses locaux lors des manifestations.



En 2015, les animations habituelles se sont déroulées dans de bonnes conditions climatiques,un spectacle a été proposé en avril 2015 au Zénith de Clermont. Comme il a été

expliqué à l'Assemblée Générale, et après 3 essais le comité ne reconduira plus le bal des jeunes, ce choix motivé et réfléchi n'engageant en rien le choix des autres associations de le proposer. L'arbre de Noël offre aussi un moment précieux : les membres de la jeune génération, souvent éloignés sur le territoire, se rencontrent et participent à des activités:



c'est cette génération qui fera le Saint Didier de demain.

Daniele Noireault

4. Les anciens combattants

L'assemblée générale de la section de Saint Didier a eu lieu le 13 mars 2016. Suite à cette réunion le bureau 2015 est reconduit : Hervé Romagon Président, Paul Flory trésorier et secrétaire. La section comprend 9 membres, 4 veuves et 1 nouveau membre sympathisant Michel Sallé.



Cette année, lors de la cérémonie commémorative de l'armistice de 1 9 4 5 , l a p r é s e n c e exceptionnelle du drapeau de l'Association Nationale des O P E X

(opérations extérieures) et de son porte drapeau le Commandant Jean-Marie Meynadier, était une première pour le département de la Haute Loire. Les militaires français sont engagés dans ce qu'on appelle les OPEX (OPérations EXtérieures) Il s'agit d'interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national. Elles se déroulent en collaboration avec les organisations internationales (ONU OTAN) et les armées locales.

L'armée de l'air pendant la guerre du golfe.

Au début du mois d'octobre 1990, la décision est prise d'installer le corps de bataille aérien français à Al-Ahsa, à 300 km à l'est de la capitale Riyad, ou une infrastructure complète et efficace sera créée de toutes pièces Le dispositif de l'armée de l'air comprend alors 48 avions de combat (Mirage2000, Mirage F1, Jaguar, dont un certain nombre destinés aux missions de soutien électronique), 1 Transall Gabriel de guerre électronique, 5 avions de transport, 2 avions de liaison et 2 hélicoptères SAR (search and rescuerecherche et sauvetage), soit 1500 hommes au total (sans compter les avions qui stationnent à Riyad et ceux qui se trouvent à Djibouti) Dans un premier temps, l'aérodrome d'Al-Ahsa demeure une plate-forme civile isolée et mal équipée. Le 16 septembre, la capacité française aérienne de la division Daguet s'appuie sur 8 Mirage 2000, 4 Mirage F1-CR et 4 Jaguar. (suite page 12)

La décision de renforcer la division Daguet, prise les 9 et 10 décembre, permet d'amener plus de 24 avions de combat (dont 2 Mirage 2000 et 12 Jaguar), soit deux escadrilles d'avions de combat. La flotte aérienne française représente seulement 2% du total des forces aériennes alliées qui comptabilisent environ 2100 appareils répartis sur plusieurs bases. Le 17 janvier à 0h35 heure de Paris, l'opération « Tempête du désert » est déclenchée sur ordre du président de la République et l'armée de l'air est engagée. A 8h05, l'aviation française entre en action par un raid de chasseursbombardiers Jaguar à très basse altitude sur la base d'Al Jaber, au sud de la ville de Koweït abritant des dépôts de Scud B. Si un pilote est blessé à la tête, et 4 Jaguar endommagés par la défense aérienne irakienne. les objectifs de destruction de l'aérodrome sont atteints. Les 19 et 20 janvier, les Jaguar prennent pour cible un dépôt de munitions à Ras-al-Qlaya, à 30 km au sud de Koweït City. L'action aérienne s'intensifie à partir du 23 janvier. Les tirs de bombes de 250 kg alternent avec ceux de missiles AS-30 Laser. A partir du 24 janvier, l'autorisation d'exécuter des bombardements au sud de l'Irak est donnée, et l'aviation française attaque la garde républicaine le 25 janvier. Le 26 janvier, l'autorisation de vol est donnée aux Mirage F1-CR. Auparavant, l'interdiction était motivée par la crainte d'une confusion entre les Mirage F1 français et irakiens.

Les Mirage 2000 effectuent des missions de reconnaissance le long de la frontière, puis en Irak même, afin de préparer l'attaque terrestre.

Le 5 février, les Mirage reprennent leurs missions de reconnaissance photographique ou radar. A partir du 12 février, les bombardements des Jaguar et autres actions



a é r i e n n e s françaises se r e s s e r r e n t autour de la future zone d'attaque de la division Daguet. Ce même jour, les pilotes de la

Fatac (Force aérienne tactique) tirent leur millième bombe de 250 kg. Le 18 février consacre la millième heure de vol de Mirage 2000 sur le théâtre d'opération. Parallèlement, les avions ravitailleurs C-135 FR des FAS (Forces aériennes stratégiques) et les avions de transport du Cotam (Commandement du transport aérien militaire) multiplient leurs vols opérationnels. Après 43 jours de bombardements intensifs, la destruction des moyens logistiques arrière irakiens est complète et prive les troupes de tout ravitaillement. La France a accompli 2% des missions alliées soit 1200 missions sans subir de perte. L'arme aérienne a tenu un rôle prépondérant et a permis de préparer l'engagement des forces terrestres dans les meilleures conditions et d'entamer le déploiement terrestre en toute sécurité. Le cessez-le-feu est effectif le 28 février 1991.

Hervé Romagon

5. DIMECLUB

Créée en 2013, notre association, indépendante, poursuit tranquillement son chemin en dépit des fluctuations de la Charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette avec qui elle a le plus souvent collaboré pour la partie « réunions-mémoire », qui ne représente qu'une part de ses activités.

Ainsi, la dernière d'entre elle, réunissant vingt-cinq personnes, s'est tenue le 25 novembre 2015, avec cette fois, en plus des photos, une présentation d'une partie des films VHS pris par Gérard BRUHAT vers 1990, retranscrits et numérisés. Retardée en raison des conditions d'accueil de la salle de l'estrade en hiver, la prochaine réunion-mémoire est programmée pour le samedi 25 juin 2016 à la Mairie, avec présentation de nouveaux documents inédits, photos et films.



Parallèlement, comme annoncé l'an passé, DIMECLUB a organisé le 09 août 2015 sa première marche patrimoniale «Sur le chemin des écoliers » le long du Doulon, commentée à mesure par d'anciens écoliers ainsi que par Patrick SOULE à Baffoulet et M et Mme MOREL à Servières.

Par ailleurs, dans la logique de sa vocation culturelle, historique et sociale, DIMECLUB s'engage, en partenariat avec d'autres initiatives, pour apporter aide et assistance matérielle et technique aux différentes manifestations de l'été, particulièrement pour le Festival Musical Estival Saindiérois, pour les affiches, enregistrements, photos et films.

L'Association maintient également le cap vers la parution du N°2 de la Velhàde de Sinedeï, imminent mais retardé jusqu'au début de l'été pour ne pas paraître en même temps que le présent Fil du Doulon. Il en va de même pour le catalogue « papier » de l'expo sur la lère Guerre mondiale, tandis que les DVD qui s'y rattachent ont déjà été bien diffusés, mais restent disponibles pour ceux qui le souhaitent. Une nouvelle grande exposition : « Du cadastre napoléonien de 1812 à nos jours », soit 200 ans de l'histoire de notre commune et de ses hameaux à travers ce document exceptionnel, est en préparation pour le printemps 2017, lorsque les locaux de la mairie redeviendront disponibles après les travaux.

Il reste enfin le projet de séances d'initiation informatique et Internet avec 3 ordinateurs portables de même génération en recherche de financement

Pour conclure, conformément à ses statuts, l'Association tiendra son Assemblée générale 2016 à la fin de la réunion mémoire du samedi 25 juin 2016 à 17h, à l'occasion de laquelle les adhérents de 2015 pourront voter les différents rapports et procéder à l'élection triennale du Conseil. D'éventuels candidats qui souhaiteraient rejoindre le Conseil peuvent prendre contact avec l'un des membres du Bureau : Françoise et Michel SALLÉ et Alain Mialle.

Françoise Sallé



AG DIMECLUB 2015